

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 31 août 2016

Réf : RRH/CIRCULAIRE n°15- 2016

Destinataires : collectivités et EP affiliés

Mode de transmission : courriel

**Objet : Nombre de possibilités de promotions internes au titre de l'année 2016 pour
Agent de maîtrise après examen professionnel
Attaché territorial à partir de la catégorie A**

Par la présente circulaire, le Centre de Gestion vous communique les possibilités prévisionnelles de promotions internes 2016 pour les grades suivants :

PROMOTIONS INTERNES 2016 – catégorie A

Grades concernés	Nb de propositions reçues	Quotas	Possibilités prévisionnelles de promotion	Passage à la CAP du 24 novembre 2016
ATTACHE à partir de la catégorie A	0	½ au titre de la promotion interne B vers A	Non calculée en l'absence de dossiers	NON

PROMOTIONS INTERNES 2016 – catégorie C

Grades concernés	Nb de propositions reçues	Quotas	Possibilités prévisionnelles de promotion En septembre 2016	Passage à la CAP du 24 novembre 2016
AGENT DE MAITRISE avec examen pro.	8	½ au titre de la promotion interne d'agent de maîtrise sans examen	3	OUI

*si le CDG est informé avant la date de la CAP de nouvelles nominations, les possibilités de promotion seraient alors réétudiées.

Compte tenu du fait que le nombre de candidats est supérieur au nombre des possibilités de promotion interne, la CAP du 24 novembre 2016 va procéder à un examen anonyme des dossiers de candidatures au regard des critères de sélections définis en 2015.

La liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne 2016 au grade d'agent de maitrise après examen sera transmise, après avoir été rendue exécutoire, aux collectivités affiliées. Les agents proposés, inscrits comme non-inscrits seront informés individuellement par le Centre de Gestion.

Il appartiendra aux collectivités employeurs de procéder à la nomination des agents inscrits sur la liste d'aptitude par la voie d'un arrêté individuel, dont **la date d'effet ne pourra pas être antérieure à l'entrée en vigueur de la liste d'aptitude établie** par le Président du Centre de Gestion (généralement fixée le 5 décembre pour les promotions examinées à la CAP de novembre), ni à la délibération éventuelle créant le grade, ni postérieure à la durée de validité de la liste d'aptitude.

* * *

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président

Norbert MAITRE